

ASSEMBLÉE DU 1ER JUIN 2020



CAMÉRAS AU GARAGE MUNICIPAL

Attendu que la municipalité paie présentement une ligne téléphonique au garage municipal;

Attendu que cette ligne ne sert pratiquement jamais pour des appels étant donné que la plupart des employés municipaux ont un cellulaire;

Attendu que la seule raison pour laquelle cette ligne est conservée est qu'elle est nécessaire pour le système d'alarme;

Attendu qu'une autre option s'offre afin d'assurer la sécurité à l'intérieur et autour du garage;

Attendu que cette option consiste à l'installation de caméras de surveillance, qui peuvent déclencher une alerte en cas d'intrusion ou de feu;

Attendu que ce système de caméras n'engage aucun frais annuel;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'accepter la soumission numéro 148 de Gabriel Paradis au coût de 1 966,50\$ plus taxes pour l'achat et l'installation de deux caméras ainsi que tout l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de ces caméras.

CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Le maire demande la collaboration de la population, car la consommation d'eau est plus élevée qu'à l'habitude. Pour ceux et celles qui doivent remplir leur piscine, il leur conseille de le faire durant la nuit, soit lorsque la consommation est à son plus bas.

APPLICATION D'ALERTE À LA POPULATION

Le maire explique que le conseil cherche à trouver une solution, à prix abordable, pour communiquer rapidement avec la population. Ceci serait grandement utile lorsque le service d'eau doit être interrompu pour effectuer la réparation d'un bris d'eau, ainsi que lors de toute urgence.

VARIA

Entente Desjardins

Attendu que la municipalité a réalisé le prolongement de la rue du parc et la construction de la rue Gagné afin de desservir une nouvelle phase du parc industriel;

Attendu que la municipalité désire assurer une partie du financement de ce projet par l'entremise d'un partenariat avec Desjardins;

Attendu que Desjardins, en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire majeur pour le financement de ce projet;

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet de convention de partenariat à intervenir avec Desjardins et s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer la convention de partenariat entre la Caisse Desjardins de Beauce-Centre et la Municipalité Saint-Frédéric.

Pour le procès-verbal intégral, vous pouvez le consulter au www.saint-frederic.com



LE FRÉDÉRICOIS

JUIN 2020



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-FRÉDÉRIC

CORONAVIRUS (COVID-19)

8 juin

NOUVELLES DIRECTIVES
EN VIGUEUR (2 DE 2)

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES

DE NOUVEAU PERMIS DÈS LE 15 JUIN



À l'extérieur de Montréal, de la MRC de Joliette
et de la ville de L'Épiphanie, où cela sera possible à compter du 22 juin

- > Maximum de 10 personnes issues d'au plus 3 ménages distincts
- > Respect de l'ensemble des consignes sanitaires qui s'appliquent à tout rassemblement, notamment la distanciation minimale de 2 mètres
- > Les repas de type buffet sont à proscrire
- > Les personnes à risque, notamment celles de plus de 70 ans, devraient éviter de participer à de tels rassemblements
- > Prendre des mesures pour réduire les risques de transmission, comme l'identification des verres et l'utilisation de plats distincts pour chaque ménage

Quebec.ca/coronavirus

Votre
gouvernement

Québec



Aimez notre page
facebook



Saint-Frédéric, un vent de fierté

La municipalité offrira 4 collectes de résidus verts afin d'offrir un service écologique aux citoyens. Il est très important de respecter les consignes donnés par notre transporteur, car si non, vos sacs ne seront pas récupérés. Nous vous conseillons de mettre vos résidus verts la veille au soir. Les dates à venir sont le **11 juin**, le 23 octobre et le 6 novembre prochain.

Étant donné que le coût de l'enfouissement des vidanges est établi avec le poids de la collecte, le fait de mettre vos résidus verts au vidange représente des frais importants.

Voici ce qui est considéré comme des résidus verts :

- ♻️ Gazon ;
- ♻️ Feuilles mortes ;
- ♻️ Branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées), longueur maximale de 60 cm ;
- ♻️ Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retailles de haie, mauvaises herbes, etc. **sauf** plantes exotiques envahissantes (Phragmite, berce du caucase, renouée japonaise, impatiente de l'Himalaya, Salicaire pourpre);
- ♻️ Écorces, copeaux, bran de scie;
- ♻️ Sacs de papier.



Ces résidus doivent être mis **OBLIGATOIREMENT** dans des sacs de papiers **COMPOSTABLES** **ou** encore dans des sacs de plastiques **transparents**.

Songez-y, plus vous participerez et plus ceci aura un impact positif sur votre compte de taxes!!!!



Frédéric
sait que l'asphalte
de son entrée
ne pousse pas.



Ici, on économise l'eau !



Les **Loisirs**
de Saint-Frédéric

O.T.J. Saint-Frédéric 2020

Bonjour,

Suite à plusieurs discussions et tentatives de réorganisations, **le comité des loisirs** a dû prendre la difficile décision de ne pas offrir le service de terrain de jeux pour l'été 2020. Au-delà des raisons économiques, nous trouvons que la pression était lourde sur les moniteurs-monitrices afin de mener à bon terme un camp de jour versus les normes exigées.

L'ouverture d'un camp de jour, en période de pandémie, nécessite une réorganisation complète des espaces de jeux, de repas, des espaces sanitaires ainsi que des locaux. À cela, s'ajoute le suivi récurrent pour la désinfection des installations, une modification complète des procédures à l'arrivée et au départ, le maintien constant de la distanciation entre les enfants, l'impossibilité de pouvoir partager des jeux, la protection individuelle et l'impossibilité d'organiser des activités hors du site.

Même si à travers cette pandémie notre MRC se porte bien, nous devons, sans faute, suivre les normes établies par la CNESST afin de ne pas être à l'amende et de veiller à la santé des enfants et du personnel. Nous aurions aussi dû réduire de beaucoup les heures offertes afin que nos moniteurs ne travaillent pas 45 à 50 heures par semaine.

Soyez assuré que le **comité des loisirs** est conscient et connaît l'importance du terrain de jeux pour certains parents qui devront se rendre au travail tous les jours durant la période estivale. Nous comprenons que cette décision vous demandera une importante réorganisation familiale, et ce, en peu de temps.

Le Québec tout entier se voit chamboulé pour l'été 2020, à notre tour de prendre une "pause" afin de vous revenir en force l'an prochain avec des idées pleines la tête. Sur le site Internet de la municipalité, dans la section : services aux citoyens / Politique familiale, une liste des gardiens et gardiennes de la municipalité est disponible. La municipalité fera un appel pour remettre à jour ce fichier puisque celui-ci date de 2019.

Merci de votre compréhension face à cette dure décision.

David Lachance, Président des Loisirs

2020-05-28

Permis de construction, rénovation ou démolition

Avec la situation actuelle de pandémie que nous vivons tous, plusieurs semblent avoir des projets en tête à réaliser. Nous tenons à vous préciser qu'en vue des vacances au service d'inspection, vous devez présenter votre demande de permis **AVANT** le jeudi 9 juillet. En effet, le service sera **FERMÉ** les jeudis 23 et 30 juillet 2020.



Le formulaire est disponible sur notre site internet. Prenez note que notre inspecteur est au bureau tous les jeudis. Afin d'assurer un meilleur service, prenez un rendez-vous avec monsieur Steeve Breton au 418.426.3357 poste 105. Merci!



Merci de prendre note que le bureau municipal sera fermé, comme à l'habitude, durant les vacances de la construction, soit du 18 juillet au 2 août 2020.

Merci et bonne saison estivale à tous!

Soumission conciergerie durée de 3 ans

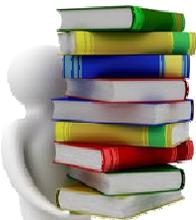
La municipalité requiert des soumissions pour l'entretien ménager du centre communautaire.



Le travail consiste à assurer l'entretien intérieur des bureaux et des salles lors de location, déneigement de l'entrée, débarrasser les portes lors de réservation de salle, le montage et le démontage de salle lors d'une exposition funéraire ainsi que toutes autres tâches connexes.

Les personnes intéressées doivent demander le devis par courriel municipal@saint-frederic.com ou en appelant au 418.426.3357 poste 101. Les offres doivent être reçues au plus tard le **30 juin à midi**.

Bibliothèque municipale



Lundi le 15 juin de 14h00 à 15h30 ainsi que mercredi 17 juin de 18h45 à 20h00, nous ferons le **RETOUR** des livres seulement. Si vous avez des livres en votre possession, vous devez venir les porter. Il y aura une boîte à l'extérieur, à l'entrée de la porte de la bibliothèque. Vous devez laisser vos livres dans cette boîte. **AUCUN VISITEUR** à l'intérieur. Nous vous reviendrons pour le prêt des livres ultérieurement.

Pour le moment, la bibliothèque demeure fermée jusqu'à nouvel ordre. Suivez-nous sur la page facebook : Bibliothèque rayon de soleil.

Claire Pouliot, responsable

Nous tenons à vous rappeler que le bureau municipal demeure **FERMÉ** tel que recommandé, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous demeurons disponible par courriel ou par téléphone pour répondre à vos besoins.

418.426.3357 poste 101
municipal@saint-frederic.com

RAPPEL

RAPPEL POUR LA C.V.A

Étant donné la pandémie reliée à la covid-19, plusieurs personnes n'ont pu être visitées afin de remettre leur contribution volontaire annuelle (CVA). Vous pouvez faire parvenir votre don par une des deux options suivantes :



- courrier postal à l'adresse suivante : 2197, rue Principale, Saint-Frédéric G0N 1P0
- directement au bureau du presbytère dans la boîte sécurisée à l'extérieur

Il est à noter que les dons faits pour votre église sont éligibles au crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Tous ensemble gardons notre communauté bien vivante. Merci de votre grande générosité !

Chambre de commerce de Saint-Frédéric

La Chambre de Commerce tient à souligner les efforts et le courage de tous les acteurs entrepreneuriaux de Saint-Frédéric. Après une longue période d'incertitude, d'inquiétude et de questionnement, tous ont dû relever le défi de remettre en route leurs activités économiques tout en mettant en place diverses mesures afin de protéger leurs employés et leurs clients.

Dans le but de vous témoigner notre solidarité et de vous remercier, le conseil d'administration a décidé de ne charger aucun coût d'adhésion à ses membres pour l'année 2020.

Infos de votre Chambre :

Exceptionnellement, lundi le 1^{er} juin, les membres du conseil d'administration élus à l'assemblée générale annuelle de 2019, ont décidé majoritairement de continuer leurs mandats pour l'année 2020. Étant donné la situation particulière de ce printemps, l'AGA de 2020 qui devait se tenir au début d'avril n'a pas eu lieu. Prenez note, qu'aucune activité, telle que la tenue du souper annuel n'est à l'horaire pour cette année.



CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINT-FRÉDÉRIC



Desjardins Caisse de Beauce-Centre
Partenaire de notre succès



Liste des gardiens et gardiennes de Saint-Frédéric

NOM	PRÉNOM	ÂGE (en 2020)	TÉLÉPHONE	COURS DE GARDIENS AVERTIS	
				OUI	NON
Bolduc	Jolianne	13	819.570.3820	X	
Daigle	Juliette Lily	12	418.389.8207 418.505.0212	X	
Dostie	Gabrielle	13	418.426.1491	X	
Jacques	Florence	11	418.426.1824 418.386.6826	X	
Gilbert	Zachary	13	418.426.1608 418.387.9549	X	
Leblond	Alexandra	14	418.209.7265	X	
Lehoux	Kelly-Ann	15	418.426.1136	X	
Vachon	Eulalie	13	418.426.1314 418.209.7261	X	

Vous pouvez ajouter votre enfant en communiquant avec nous : 418.426.3357 poste 101 ou municipal@saint-frederic.com

Rubrique « Ç'a l'air que... »

« Ç'a l'air que nos finances sont suivies serrées...! »

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 :

Au 31 décembre 2019, les états financiers de la municipalité de Saint-Frédéric présentent des revenus de fonctionnement de 1 733 148\$ soit une augmentation de 116 346\$ sur l'année précédente. Par un excédent de tout juste 3730\$, qui représente seulement 0,2% de ses revenus, la municipalité a démontré un suivi extrêmement rigoureux et serré de son budget. Nous atteignons ainsi la limite du suivi budgétaire d'une organisation publique car une marge de variation entre 5% et 10% serait encore très acceptable compte tenu de notre réalité. Une municipalité, comme toute organisation publique, ne doit pas s'écarter de ses prévisions budgétaires sans raison valable. Ainsi, il faut se rappeler que c'est toujours très mauvais signe qu'une municipalité annonce des surplus budgétaires importants. Cela veut dire que les citoyens sont taxés sans raison ou que l'exercice du budget n'est simplement pas respecté.

Le surplus accumulé libre s'élève au 31 décembre 2019 à 294 659\$, ce qui est un montant tout juste suffisant pour couvrir les situations imprévues sans ruptures de liquidités et pour absorber les importants projets en démarrage dans notre municipalité en attendant le financement à long terme. En plus de ce surplus libre, la municipalité a affecté des provisions pour des dépenses futures dans des fonds réservés dont le total s'élève à 81 936\$ à la fin de l'exercice financier 2019. Ce montant est composé d'une réserve de 20 000\$ pour les interventions d'urgence et incendie, de 10 000\$ pour du matériel roulant, de 10 000\$ pour l'entretien de l'eau potable, de 10 000\$ pour l'entretien de l'eau usée, de 29 793\$ qui provient de la CDI et qui sera affecté au développement industriel et enfin de 2193\$ qui reste à affecter au projet de renouvellement des lumières de rues.

À la fin de l'exercice 2019, la dette totale de la municipalité s'élevait à 2 428 228\$. De ce montant, une proportion de 358 802\$ est supportée par le gouvernement du Québec dans le cadre de divers programmes de subvention qui sont étalés sur plusieurs années. La municipalité est responsable d'assumer entièrement le reste de cette dette soit un montant de 2 069 426\$ ce qui nous impose un fardeau de la dette de 240 173\$ en capital et intérêts pour l'année 2019. Ce portrait ne reflète cependant pas l'ampleur



considérable des défis financiers qui nous attendent au cours des prochaines années compte tenu de la désuétude accablante d'une grande proportion des infrastructures municipales. Les investissements à prévoir de plusieurs millions sont une préoccupation importante du conseil municipal compte tenu de l'impact majeur sur le fardeau de la dette à long terme sachant que nous n'avons pas d'emprunts qui viennent à échéance avant plusieurs années.

Le rapport de l'auditeur externe :

L'audit externe de la situation financière de la Municipalité de Saint-Frédéric pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 a été réalisé par les experts comptables de la firme Blanchette Vachon SENCRL qui ont également dressé les états financiers conformément aux exigences légales en vigueur.

Suite à l'exécution de son mandat, l'auditeur précise, dans le rapport de l'auditeur indépendant que : « Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Frédéric au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Martin Nadeau,
Maire

PAPA, MAMAN, C'est le temps de m'inscrire!!

Quand?
« Avant l'entrée scolaire 2020 »

Comment?
En écrivant à pass-partout@csbe.qc.ca

Pass-partout avec mon enfant